

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°50-CC/2014/CCDS
CREATION D'UNE COMMISSION AD'HOC CHARGEE DE LA REDACTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 3 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le trois juin à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Jacquy PIERRE-MARIE, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Myriam MARIN, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Christian PITTA à Didier BRIOLIN
Jean-Claude MADELEINE à René-Serge HORTH
Jean-Marie TORVIC à France CLET-COURAT

Annick LEVEILLE à Myriam MARIN
Isabelle NIVEAU à Yamilé GUILLY
Anne SAUNIER à François RINGUET

Absents excusés: Vanessa BOIS-BLANC, Daniel MANGAL

Absents non excusés:

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 mai 2014 ;

Vu le résultat du scrutin ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

Article 2 : **DECIDE** la création de la commission ad 'hoc chargée de la rédaction du règlement intérieur de la CCDS,

Article 3 : **APPROUVE** la composition de ladite commission comme suit :

Président : Monsieur François RINGUET
Membres : Madame France CLET-COURAT
Monsieur Didier BRIOLIN
Monsieur Christian PITTA
Monsieur Eddy GABRIEL



Article 4 : **AUTORISE** le Président a signé tous documents y afférents.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 24
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 3 juin 2014
Pour extrait et certifié conforme

 **Le Président,**

Francois RINGUET